

16.10.2012 - 07:50 Uhr

bonus.ch: comment faire baisser les primes? Focus sur les frais administratifs des caisses-maladie*Lausanne (ots) -*

En moyenne, sur chaque millier de francs versé par les assurés, seuls CHF 54.- servent à couvrir les frais administratifs des caisses-maladie. Les CHF 946.- restants correspondent aux coûts des prestations médicales : médicaments, hôpitaux, cabinets de médecins etc.

Pour freiner la hausse des primes-maladie, la solution passe par la maîtrise de ces derniers. Une baisse de ces coûts de 3% seulement produirait des résultats similaires à ceux que l'on obtiendrait par une baisse des frais administratifs de 50%! Au cours des années, les coûts des prestations médicales se sont envolés, alors que le taux de frais administratifs, lui, reste stable.

La conseillère nationale Isabelle Moret a demandé récemment par voie de motion que le site de la Confédération priminfo.ch publie le taux de frais administratifs de chaque caisse-maladie afin de guider les assurés dans leur choix. Le site comparateur bonus.ch vient de mettre cette information à disposition de ses utilisateurs. Les caisses-maladie affichant les taux les plus bas sont Vita Surselva, Sodalis et Vallée d'Entremont. Parmi les grands assureurs, Atupri, Visana, puis Assura et CSS présentent les meilleurs taux.

Madame Moret a également proposé que l'OFSP octroie un label aux comparateurs qui feront la preuve de leur indépendance. Le site comparateur bonus.ch salue cette initiative et souhaite l'introduction d'une telle certification au plus vite, afin de mettre fin à des affirmations incorrectes le concernant.

En effet, bonus.ch ne perçoit pas de commissions de la part des assureurs et, dans de nombreux cas, seuls des émoluments correspondant à la transmission d'offres d'assurances complémentaires sont facturés pour financer l'activité du site. bonus.ch n'est donc pas un courtier, ne favorise aucun assureur et affiche les primes de tous les assureurs-maladie suisses. Son activité contribue à faire baisser non seulement les primes d'assurance-maladie, en favorisant la concurrence entre les assureurs, mais aussi les frais administratifs des caisses-maladie, grâce à l'automatisation du traitement des demandes d'offre.

La réalisation d'un comparateur de primes et la mise à disposition d'informations utiles aux assurés représentent un travail d'envergure. Dans le cas du site priminfo.ch, ce travail a été réalisé avec l'argent du contribuable. On ne peut donc pas affirmer que ce site est gratuit! Son amélioration et la mise à disposition des assurés d'informations conviviales nécessiteraient l'injection de fonds publics supplémentaires, sans qu'une base légale permettant de le faire existe actuellement. Par ailleurs, on est en droit de se demander si la mission de la Confédération est de concurrencer des entreprises privées.

Le site comparateur bonus.ch salue également le contre-projet du Conseil fédéral contre l'initiative populaire pour une caisse unique. Pour bonus.ch, la libre concurrence est le meilleur moyen de garantir la compétitivité du système des assurances-maladie suisses, à condition de disposer d'un cadre légal permettant d'éviter les entraves et les distorsions de la concurrence. Le contre-projet du Conseil fédéral constitue un pas dans ce sens.

Frais administratifs de chaque caisse-maladie et chaque groupe d'assurance, analyses, prise de position de bonus.ch dans le débat sur les comparateurs: http://www.bonus.ch/RDP-20121016_FR.pdf

Rubrique assurances-maladie et primes 2013 sur bonus.ch: <http://www.bonus.ch/zrP52VR.aspx>

Contact:

bonus.ch SA
Patrick Ducret, Directeur
Avenue de Beaulieu 33
1004 Lausanne
Tél.: +41/21/312'55'91
E-Mail: ducret@bonus.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100726540> abgerufen werden.